



RÈGLEMENTS

KARTING

Mars 2008

## NORMES D'OBTENTION D'UNE LICENCE FSAQ

### 1. LICENCE

Tout pilote doit détenir une licence de compétition : pour les résidents du Québec : une licence FSAQ valide. Pour les résidents des autres provinces une : licence nationale ASN ou toute autre licence reconnue par la FSAQ et /ou par ASN-Canada-FIA. Pour les résidents d'un autre pays : une licence internationale ou une licence d'une association ou fédération reconnue par ASN-Canada-FIA.

### 2. CATÉGORIES D'ÂGES ET CLASSES

Les catégories d'âges et les classes correspondantes sont :

Cadet :	8, 9 et 10 ans
Honda Jr :	11 à 14 ans
Mini Max :	<b>11 à 14 ans</b>
125 Max Jr :	13 à 16 ans*
ICA Jr :	13 à 15 ans
Honda :	15 ans et plus
Formule Auto Québec :	15 ans et plus
ICA :	15 ans et plus
ICC :	15 ans et plus
Formule 125 :	15 ans et plus
125 Max :	15 ans et plus*
125 DD2 :	<b>15 ans et plus*</b>
Masters T.A.G.:	35 ans et plus

\*Selon réglementation nationale du Challenge Max.

### 3. INSCRIPTION

Pour une première demande, le pilote doit remplir le formulaire de demande de licence en y mentionnant entre autres le nom, adresse et numéro de téléphone d'une personne à aviser en cas d'urgence. S'il s'agit d'un candidat mineur, le consentement parental devient obligatoire.

Le candidat devra, de plus, faire remplir le formulaire d'examen médical par un médecin reconnu par la RAMQ. Le groupe sanguin, le numéro d'assurance maladie, les allergies, la date du dernier vaccin anti tétanique et toute information médicale pertinente doivent aussi être mentionnés sur le formulaire.

Le formulaire de réservation de numéro de kart devra aussi être complété en respectant les trois choix prescrits sur le formulaire.

Le postulant devra aussi inclure une copie de son certificat d'école de pilotage reconnue par la FSAQ, une photocopie de sa carte d'assurance-maladie, une photo format passeport (format photo ou numérisée), ainsi que son paiement.